N'oublie Jamais l'articulation Modules × Compétences · Évaluation par bloc

Tableau 2 — Arrêté du 11 avril 2022 modifié (annexes II et III) · NOR : SSAH2130352A · 5 blocs · 11 compétences · 10 modules · 38 critères d'évaluation (annexes II et III)

556 h de formation théorique et pratique
553 h de modules + 3 h de suivi pédagogique
245 h de stages · 3 types de stage

BLOC 1 — PRISE EN SOIN DU PATIENT À TOUT ÂGE DE LA VIE DANS LE CADRE DE SES MISSIONS — 175 H · C1 C2 C3

MOD.	INTITULÉ & ÉLÉMENTS DE CONTENU	H	COMPÉTENCE	CRITÈRES D'ÉVALUATION (ANNEXE II)
M1	**« Relation et communication avec les patients et leur entourage »** Droits des patients, secret, bientraitance · Techniques de communication, écoute active · Violence, désorientation, handicap, fin de vie, annonce · Psychiatrie · Soins palliatifs, éthique	70	**C1** Établir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage	1 **Pertinence** de l'identification de la situation relationnelle 2 **Qualité** de la communication et des échanges auprès du patient et de son entourage 3 **Pertinence** des informations et conseils apportés au patient et à son entourage
M2	**« Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements »** Système locomoteur, physiologie du mouvement · Mobilisations, transferts, relevages au sol, brancardage · Ergonomie, port de charge, troubles musculo-squelettiques · Aides techniques · Prévention des chutes	70	**C2** Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté	4 **Pertinence** de l'identification des capacités du patient et des choix effectués pour mobiliser ses ressources 5 **Conformité** des modalités d'installation, de mobilisation des patients 6 **Pertinence** de l'organisation et de l'aménagement de l'espace dans le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre 7 **Pertinence** de l'identification des risques, pour le patient, pour soi-même et ses coéquipiers et des mesures prises
M3	**« Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement »** Hygiène, sécurité, prévention de la douleur · Soins en ambulance dans le respect de la pudeur (toilette, change sur brancard) · Surveillance des appareillages · Aspirations endotrachéales sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire	35	**C3** Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient	8 **Pertinence** des informations recherchées au regard des soins d'hygiène et de confort à réaliser 9 **Conformité** des modalités de réalisation des soins aux règles de bonnes pratiques 10 **Pertinence** de la personnalisation des soins d'hygiène et de confort à partir de l'évaluation de la situation 11 **Analyse** de la qualité du soin d'hygiène et de confort réalisé

Évaluation du bloc 1 : évaluation comportant une pratique simulée ciblant un patient âgé ou handicapé ou porteur d'un appareillage médical · évaluation des compétences en stage — 11 critères · note ≥ 10/20 à l'évaluation théorique

BLOC 2 — RÉALISATION D'UN RECUEIL DE DONNÉES CLINIQUES ET MISE EN ŒUVRE DE SOINS ADAPTÉS À L'ÉTAT DU PATIENT NOTAMMENT CEUX RELEVANT DE L'URGENCE — 210 H · C4 C5

MOD.	INTITULÉ & ÉLÉMENTS DE CONTENU	H	COMPÉTENCE	CRITÈRES D'ÉVALUATION (ANNEXE II)
M4	**« Appréciation de l'état clinique du patient »** Anatomie, physiologie · Pathologies prévalentes · Méthodologie du raisonnement clinique partagé · Paramètres de l'adulte, de l'enfant, du nourrisson et du nouveau-né · Douleur, conscience	105	**C4** Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences	1 **Pertinence** des informations recherchées au regard d'une situation donnée 2 **Conformité** des modalités de recueil des données et des paramètres 3 **Pertinence** des informations recueillies et des risques identifiés
M5	**« Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence »** FGSU niveau 2 · Situation sanitaire exceptionnelle, NRBC-E · ECG, glycémie · Désobstruction, ventilation, défibrillateur · Hémorragie, immobilisation · Accouchement imminent	105	**C5** Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	4 **Pertinence** du choix des soins notamment ceux relevant de l'urgence à mettre en œuvre 5 **Conformité** des modalités de réalisation des soins notamment ceux relevant de l'urgence 6 **Pertinence** des actions mises en œuvre

Évaluation du bloc 2 : **attestation de formation GSU niveau 2** · évaluation comportant une pratique simulée (permettant la validation de la formation GSU 2) · évaluation des compétences en stage — 6 critères · note ≥ 10/20 à l'évaluation théorique

BLOC 3 — TRANSPORT DU PATIENT DANS LE RESPECT DES RÈGLES DE CIRCULATION ET DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE — 28 H · C6 C7

MOD.	INTITULÉ & ÉLÉMENTS DE CONTENU	H	COMPÉTENCE	CRITÈRES D'ÉVALUATION (ANNEXE II)
M6	**« Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre »** Catégories de véhicules · Conformité, adéquation des équipements, traçabilité des vérifications · Entretien courant : niveaux, pneumatiques, éclairages, freinage	7	**C6** Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport	1 **Pertinence** des vérifications réalisées sur le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre 2 **Pertinence** du repérage des anomalies et des dysfonctionnements et des actions correctives mises en œuvre 3 **Conformité** des opérations d'entretien courant du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre
M7	**« Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient »** Code de la route, conduite d'urgence · Choix de l'itinéraire · Effets du transport sur l'organisme · Constat d'accident · Circuit ou simulateur possible	21	**C7** Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient	4 **Conformité** de la conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre aux règles de circulation et de sécurité routière 5 **Pertinence** de l'adaptation de la conduite à la situation du patient

Évaluation du bloc 3 : évaluation des compétences en stage en entreprise de transport, seule modalité · bloc validé sur la moyenne en milieu professionnel (annexe IX) — 5 critères

BLOC 4 — ENTRETIEN DES MATÉRIELS ET INSTALLATIONS DU VÉHICULE ADAPTÉ AU TRANSPORT SANITAIRE TERRESTRE EN TENANT COMPTE DES SITUATIONS D'INTERVENTION — 35 H · C8 C9

MOD.	INTITULÉ & ÉLÉMENTS DE CONTENU	H	COMPÉTENCE	CRITÈRES D'ÉVALUATION (ANNEXE II)
M8	**« Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés »** Mécanismes de l'infection · Nettoyage, bionettoyage, désinfection, stérilisation · Accidents d'exposition au sang, infections associées aux soins · Identitovigilance, matériovigilance · Circuits des déchets · Anomalies et dysfonctionnements · **Un module pour deux compétences**	35	**C8** Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés	1 **Pertinence** de la préparation des opérations d'entretien en fonction de la situation 2 **Conformité** de l'application des règles : de qualité, d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie ; de traçabilité ; liées aux circuits d'entrée, de sortie, et de stockage du linge, des matériels et des déchets (annexes III et VIII : « Pertinence de l'analyse de l'application des règles ») 3 **Conformité** du nettoyage, de la désinfection, et de la décontamination du matériel et des installations
			C9 Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité	4 **Pertinence** du repérage et du traitement des anomalies 5 **Conformité** de la vérification de la fonctionnalité des matériels, équipements et installations utilisés 6 **Pertinence** dans la démarche d'analyse critique d'un dysfonctionnement

Évaluation du bloc 4 : étude de situation identifiée en stage / étude de situation pouvant comporter une pratique simulée · évaluation des compétences en stage — 6 critères · note ≥ 10/20 à l'évaluation théorique

BLOC 5 — TRAVAIL EN ÉQUIPE ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS LIÉES AUX ACTIVITÉS DE L'AMBULANCIER, À LA QUALITÉ / GESTION DES RISQUES — 105 H · C10 C11

MOD.	INTITULÉ & ÉLÉMENTS DE CONTENU	H	COMPÉTENCE	CRITÈRES D'ÉVALUATION (ANNEXE II)
M9	**« Traitement des informations »** Communication écrite et orale · Dossier de transport, dossier patient · Bilan d'urgence à la régulation médicale, rapport d'intervention, télétransmission · RGPD · Transmission de savoir-faire · Accueille notamment le **numérique en santé** (art. 18 bis)	35	**C10** Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels	1 **Pertinence** de l'analyse des situations et du recueil des informations 2 **Fiabilité et pertinence** des informations transmises 3 **Qualité** des informations sur les activités et les savoir-faire transmis 4 **Pertinence** des actions correctives mises en œuvre
M10	**« Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques »** Système de santé, chaîne des secours, SAMU-SMUR · Organisation du transport sanitaire · Équipe, planification, animation de pairs et d'apprenants · Démarche qualité, événements indésirables · Éthique, santé environnementale	70	**C11** Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	5 **Pertinence** dans l'identification et la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs 6 **Pertinence** de l'organisation de sa propre activité 7 **Qualité** de la participation à la démarche professionnelle collective 8 **Inscription** de ses interventions dans la démarche qualité de la structure 9 **Pertinence** de la démarche d'amélioration de sa pratique professionnelle 10 **Pertinence** de l'évaluation de ses propres besoins en formation

Évaluation du bloc 5 : étude de situation pouvant comporter une pratique simulée · évaluation des compétences en stage — 10 critères · note ≥ 10/20 à l'évaluation théorique

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL — 3 TYPES DE STAGE — 245 H · 7 SEMAINES

STAGE	DURÉE & LIEUX	H	BLOCS TRAVAILLÉS (PORTFOLIO)	CADRE COMMUN (ART. 19 ET 20, ANNEXE III)
Urgences	**Parcours médecine d'urgence adulte / enfant** 2 semaines · service des urgences, SAMU-SMUR	70	B1 B2 B5 B3 B4 — blocs 3 et 4 « si possible »	**1 semaine = 35 h** · ordre des stages laissé à l'institut · secteur sanitaire et social, établissement de santé ou médicosocial, entreprise de transport sanitaire **Obligatoire :** au moins une expérience de travail de nuit et une de week-end · convention de stage · terrains agréés par le directeur de l'institut **Suivi :** portfolio (annexe VII) : auto-évaluation et avis du tuteur à mi-période, auto-évaluation en fin de période · tuteur désigné par le maître de stage · formateur référent de l'institut **Évaluation :** feuille de l'annexe VIII remise en entretien à la fin de chaque stage, chaque critère noté de 0 à 3 · synthèse sur la fiche de l'annexe IX **Rattrapage :** stage de 35 h minimum (art. 23) ; en cas de réinscription, 70 h minimum (art. 25)
Transport	**Entreprise de transport sanitaire** 2 semaines · permet aussi d'explorer le transport du patient (art. 19)	70	B1 B2 B3 B4 B5 — les 5 blocs, tous abordés sur la période	**Entreprise de transport sanitaire, annexe III :** « l'apprenant est toujours supervisé par un ambulancier diplômé d'Etat. Il ne peut pas être considéré comme second membre d'équipage dans les ambulances »
Soins	**Structures de soins** 3 semaines · selon le projet de l'institut et le parcours de l'élève : courte durée adulte ou enfant ; longue durée, soins de suite et de réadaptation ou EHPAD ; psychiatrie et santé mentale adulte ou enfant	105	B1 B2 B5 — recommandé : une partie auprès de patients souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques, si des lieux sont disponibles	

SUIVI PÉDAGOGIQUE INDIVIDUALISÉ — HORS BLOCS, COMPTÉ DANS LES 556 H (ART. 18 ; ANNEXE III) · CONTENU ET MODALITÉS LAISSÉS À L'INSTITUT — 3 H

Lecture : critères cités d'après l'annexe II, numérotés par bloc comme dans les annexes III et VIII ; chaque critère est assorti d'indicateurs observables · libellés des blocs et des compétences : tableau de synthèse de l'annexe II ; des modules : tableau de l'annexe III (d'autres annexes rédigent un peu autrement C6, C8, C9, le bloc 5 et le module 5) · **Validation :** évaluation par bloc, aucune compensation entre blocs (art. 22) · note ≥ 10/20 à l'évaluation théorique de chaque bloc (art. 22) ; le bloc 3, évalué en stage seulement, est validé sur la moyenne en milieu professionnel (annexe IX), et le texte ne dit pas comment l'article 22 s'applique à ce bloc · diplôme : ensemble des compétences validées et attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (art. 27) · **Numérique en santé :** 18 h intégrées aux modules, notamment M9, sans augmenter le volume horaire ; attestation délivrée en complément du diplôme (art. 18 bis, annexes XI et XII)

Simulation espacée, récupération en mémoire, feedback des tuteurs : les sciences cognitives au service du référentiel IFA 2022 grâce aux formations N'oublie Jamais

noubliejamais.fr · contact@noubliejamais.fr · 06 07 19 74 84 · RCS 843 270 786 · guide numérique : **ifa2022.noubliejamais.fr**

Scannez pour découvrir nos formations →

Infographie v1.0 — novembre 2026 · © N'oublie Jamais · Source : arrêté du 11 avril 2022 modifié, Légifrance ; annexes VII à XII, ministère chargé de la santé